



## ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 11 MARS 2019

### SEANCE PUBLIQUE

1. PROCES-VERBAL de la séance du Conseil communal du 11 02 2019 – Approbation – Décision.
2. INFORMATIONS
3. AFFAIRES GENERALES : Rapport de rémunération – Année 2019 – Approbation – Décision.
4. AFFAIRES GENERALES : Rapport relatif aux remboursements de frais consentis par les mandataires – Année 2019 (exercice 2018) – Approbation – Décision.
5. SECURITE ROUTIERE : Règlement complémentaire du Conseil communal relatif au stationnement rue de la Station à Obaix en vue d'instaurer un stationnement à durée limitée devant une pharmacie – Abrogation – Décision.
6. ASBL ET AUTRES ASSOCIATIONS : Désignation des représentants communaux à l'A.S.B.L. « Agence Immobilière de promotion au logement et de gérance » (AIS PROLOGER) – Modification – Décision.
7. ACCUEIL EXTRASCOLAIRE : Désignation des candidats à la Commission Communale d'Accueil – Décision.
8. CULTURE : Nouvelle bibliothèque de Pont-à-Celles – Mise à disposition de l'espace d'animations ou de matériel dans le cadre du Plan Quinquennal de Développement de la Lecture – Convention-type de partenariat – Approbation – Décision.
9. COOPERATION AU DEVELOPPEMENT : Projet « Earth PAC » - I.S.P.P.C. – Subside – Décision.
10. FINANCES : Subsidés 2019 aux associations patriotiques – Approbation – Décision.
11. TAXES : Banque Carrefour de la Sécurité sociale – Echange de données – Contrat – Approbation – Décision.
12. DEVELOPPEMENT RURAL : Commission Locale de Développement Rural (C.L.D.R.) – Composition – Désignation des représentants communaux – Décision.
13. ENERGIE : Appel à projets de la Région wallonne relatif au « Verdissement des flottes de véhicules des pouvoirs locaux » – Dossier de candidature – Approbation – Confirmation – Décision.

14. PLAN DE COHESION SOCIALE : Plan de cohésion sociale 2014-2019 – Rapport financier 2018 – Approbation - Décision
15. TRAVAUX : Travaux de peinture sur les tuyaux des chauffages des églises de l'entité – Décision.

### **HUIS CLOS**

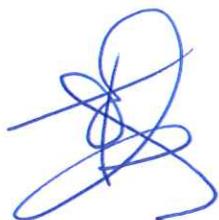
16. PLAN DE COHESION SOCIALE : Désignation des membres du Conseil Consultatif Communal des Aînés – Décision.
17. PERSONNEL COMMUNAL : Mise à disposition par le C.P.A.S. d'un agent à l'école communale de Rosseignies – Article 60 § 7 – Convention – Approbation – Décision.
18. PERSONNEL COMMUNAL : Mise à disposition par le C.P.A.S. d'un agent à l'école communale du Bois-Renaud – Article 60 § 7 – Convention – Approbation – Décision.
19. PERSONNEL COMMUNAL : Mise à disposition par le C.P.A.S. d'un agent à l'école communale de Luttre – Article 60 § 7 – Convention – Approbation – Décision.
20. PERSONNEL COMMUNAL : Mise à disposition par le C.P.A.S. d'un agent à l'école communale de Thiméon – Article 60 § 7 – Approbation – Décision
21. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Demande de prolongation d'activité d'une institutrice primaire définitive – Autorisation – Décision.
22. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un maître de religion orthodoxe, du 26 05 2017 au 18 06 2017 et du 21 11 2018 au 02 12 2018 – Décision.
23. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice primaire temporaire pour 24 périodes à l'école communale d'Obaix, implantation Bois-Renaud, le 25 01 2019 – Ratification – Décision.
24. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice primaire temporaire pour 24 périodes à l'école communale de Luttre à partir du 28 01 2019 – Ratification – Décision.
25. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice primaire temporaire pour 12 périodes à l'école communale de Pont-à-Celles Centre à partir du 22 01 2019 – Ratification – Décision.
26. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle en qualité d'institutrice primaire temporaire pour 24 périodes à l'école communale de Viesville à partir du 07 02 2019 – Ratification – Décision.
27. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle en qualité d'institutrice primaire temporaire pour 24 périodes à l'école communale d'Obaix, implantation Rosseignies, à partir du 06 02 2019 – Ratification – Décision.

28. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice primaire temporaire pour 24 périodes à l'école communale d'Obaix, implantation Rosseignies, à partir du 11 02 2019 – Ratification – Décision.
29. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 13 périodes à l'école communale de Viesville, implantation Thiméon, à partir du 21 01 2019 – Ratification – Décision.
30. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 13 périodes à l'école communale de Pont-à-Celles à partir du 21 01 2019 – Ratification – Décision.
31. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 13 périodes à l'école communale d'Obaix, implantation Bois-Renaud, à partir du 21 01 2019 – Ratification – Décision.
32. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 13 périodes à l'école communale de Viesville, implantation Lanciers, à partir du 21 01 2019 – Ratification – Décision.
33. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 13 périodes à l'école communale d'Obaix à partir du 21 01 2019 – Ratification – Décision.
34. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 13 périodes à l'école communale d'Obaix, implantation Buzet, à partir du 21 01 2019 – Ratification – Décision.
35. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 13 périodes à l'école communale de Luttre, implantation Liberchies, à partir du 21 01 2019 – Ratification – Décision.
36. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 26 périodes à l'école communale de Viesville, implantation Lanciers, à partir du 21 01 2019 – Ratification – Décision.
37. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 26 périodes à l'école communale d'Obaix à partir du 28 01 2019 – Ratification – Décision.
38. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'un maître de psychomotricité temporaire pour 2 périodes aux écoles communales de Pont-à-Celles entité à partir du 28 01 2019 – Ratification – Décision.
39. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'un maître de psychomotricité temporaire pour 2 périodes aux écoles communales de Pont-à-Celles entité à partir du 28 01 2019 – Ratification – Décision.
40. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 21 périodes à l'école communale de Luttre, implantation Liberchies, à partir du 04 02 2019 – Ratification – Décision.

41. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 21 périodes à l'école communale de Viesville, implantation Thiméon, le 05 02 2019 – Ratification – Décision.
42. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 26 périodes à l'école communale de Luttre à partir du 11 02 2019 – Ratification – Décision.
43. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 26 périodes à l'école communale de Viesville, implantation Thiméon, le 05 02 2019 – Ratification – Décision.
44. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 26 périodes à l'école communale de Viesville, implantation Wolff, le 05 02 2019 – Ratification – Décision.
45. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 26 périodes à l'école communale d'Obaix, implantation Buzet, le 07 02 2019 – Ratification – Décision.
46. PERSONNEL ESPACE FORMATIONS : Désignation d'un chargé de cours temporaire dans la fonction CT Infographie DS, à raison de 120 périodes de cours techniques, du 01 09 2018 au 30 06 2019 – Ratification – Décision.
47. PERSONNEL ESPACE FORMATIONS : Désignation d'un chargé de cours temporaire dans la fonction CT Photographie DS, à raison de 160 périodes de cours techniques, du 01 09 2018 au 30 06 2019 – Ratification – Décision.

**PAR LE COLLEGE**

**Le Directeur général,**



**G. CUSTERS.**

**Le Bourgmestre,**



**P. TAVIER.**